

RÉSOLUTION DU CONGRÈS DES ÉLUS DE GUYANE

Congrès du 27/11/2018

Résolution n° CONGRES-2018-2 – Bilan d'étape des Etats Généraux de Guyane

L'an deux mille dix huit et le mardi 27 novembre à 09h00, le Congrès s'est réuni à la Cité Administrative Territoriale : «Salle des Délibérations», sous la présidence de Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Président.

Etaient présents :

M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Gabrielle NICOLAS, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCO-LEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Boris CHONG-SIT, Mme Laurietta DESMANGLES, M. André DJANI, M. Arnaud FULGENCE, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, Mme Elaine JEAN, Mme Anne-Gaëlle JOSEPH, M. Jean-Henry JOSEPH, Mme Sau Wah LING, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M. Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Céline REGIS, M. Hervé ROBINEAU, Mme Annie ROBINSON, Mme Emilie VENTURA, M. Antoine KARAM, M. Paul DOLIANKI, M. Jean-Paul FERREIRA, Mme Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, M. Serge SMOCK, Mme Sophie CHARLES, M. Jacquelin MARIUS, Mme Juliette SAINT-CYR, M. Jean-Claude MADELEINE, M. Patrick LECANTE, M. Gilles ADELSON, M. Georges ELFORT, M. David RICHIÉ, M. Gabriel SERVILLE, M. Serge ANELLI, M. Jules DEIE

Etaient représentés :

Monsieur Denis BURLOT a donné procuration à Madame Elaine JEAN, Monsieur François RINGUET a donné procuration à Monsieur Rodolphe ALEXANDRE, Madame Diana JOJÉ-PANSA a donné procuration à Monsieur Mécène FORTUNÉ, Monsieur Athys JAÏR a donné procuration à Monsieur François DEKON, Monsieur Lénéaïck ADAM a donné procuration à Madame Hélène SIRDER, Monsieur Pierre DESERT a donné procuration à Monsieur Boris CHONG-SIT, Monsieur Wesley JÉROME a donné procuration à Madame Katia BECHET, Madame Léda MATHURIN a donné procuration à Madame Anne-Marie READ, Madame Marie-Laure PHINERA-HORTH a donné procuration à Monsieur Jean-Paul FERREIRA, Monsieur Alain TIEN-LIONG a donné procuration à Madame Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, Madame Véronique JACARIA a donné procuration à Madame Audrey MARIE, Madame Marie-Hélène CHARLES a donné procuration à Madame Sophie CHARLES, Monsieur Lénéaïck ADAM a donné procuration à Madame Isabelle PATIENT, Monsieur Georges PATIENT a donné procuration à Monsieur Antoine KARAM, Madame Patricia LEVEILLE a donné procuration à Madame Cornélie SELLALI BOIS-BLANC

Vu la Constitution

Vu le Code général des collectivités territoriales, spécialement son article L. 7324-1 ;

Vu la saisine du Congrès des élus de Guyane par l'assemblée de la collectivité territoriale de Guyane suivant délibération en date du AP-2018- 70 du 8 octobre 2018 ;

Vu le rapport n° CONGRES-2018-2-2 du Président du Congrès ;

DELIBERE

DONNE ACTE à Monsieur le Président du Congrès du présent rapport n°CONGRES-2018-2-2

Article 1 : le Congrès des élus de Guyane approuve les travaux des Etats généraux et en prononce la clôture.

Article 2 : Le Congrès des élus de Guyane propose la mise en place d'une commission qui aura pour rôle d'élaborer un Projet Guyane sur la base des propositions issues des Etats généraux de la Guyane et des contributions débattues lors du Congrès des élus du 27 novembre 2018.

La composition de cette commission sera arrêtée par la CTG. Elle comprendra notamment les signataires de l'Accord de Guyane, les porteurs des contributions débattues lors du Congrès des élus de Guyane, les représentants des Chambres consulaires, des socioprofessionnels, du CESECEG et du Grand Conseil coutumier.

Article 3 : Le Congrès des élus de Guyane demande à la CTG de saisir le Premier ministre pour l'organisation d'une consultation populaire en vue d'une évolution statutaire, conformément à l'Accord de Guyane.

Article 4 : Le Congrès des élus de Guyane demande à la CTG de saisir le Premier ministre pour un renforcement des compétences de la CTG au travers d'une loi pour la Guyane.

67 POUR	M. Rodolphe ALEXANDRE, Mme Hélène SIRDER, M. Denis BURLOT, Mme Isabelle PATIENT, M. Jean-Claude LABRADOR, Mme Gabrielle NICOLAS, M. François RINGUET, Mme Catherine LÉO, M. Théodore ROUMILLAC, Mme Audrey MARIE, M. Denis GALIMOT, Mme Rolande CHALCO-LEFAY, M. Claude PLENET, Mme Anne-Marie READ, M. Mécène FORTUNÉ, Mme Diana JOJÉ-PANSA, M. Athys JAÏR, Mme Katia BECHET, Mme Mylène MATHIEU, M. François DEKON, Mme Nelly DESMANGLES, M. Lénaïck ADAM, M. Hadj BOUCHEHIDA, M. Boris CHONG-SIT, M. Pierre DESERT, Mme Laurietta DESMANGLES, M. André DJANI, M. Arnaud FULGENCE, Mme Tatiana GUSTAVE-LAGUERRE, M. Gauthier HORTH, Mme Elaine JEAN, M. Wesley JÉROME, Mme Anne-Gaëlle JOSEPH, M. Jean-Henry JOSEPH, Mme Sau Wah LING, M. Roger-Michel LOUPEC, M. Alex MADELEINE, M.
---------	--

	Jehan-Olivier MAIGNIEN, Mme Marie-Françoise MARTIN, Mme Léda MATHURIN, Mme Marie-Laure PHINERA-HORTH, Mme Céline REGIS, M. Hervé ROBINEAU, Mme Annie ROBINSON, M. Alain TIEN-LIONG, Mme Emilie VENTURA, Mme Patricia LEVEILLE, M. Antoine KARAM, M. David RICHÉ, M. Georges ELFORT, M. Gilles ADELSON, M. Patrick LECANTE, M. Jean-Claude MADELEINE, Mme Juliette SAINT-CYR, M. Jacquelin MARIUS, Mme Sophie CHARLES, M. Georges PATIENT, M. Lénack ADAM, M. Serge SMOCK, Mme Cornélie SELLALI BOIS-BLANC, M. Jean-Paul FERREIRA, M. Paul DOLIANKI, M. Jules DEIE, M. Serge ANELLI, Mme Marie-Hélène CHARLES, Mme Véronique JACARIA, M. Gabriel SERVILLE
0 CONTRE	
0 ABSTENTION	
NUL(S)	

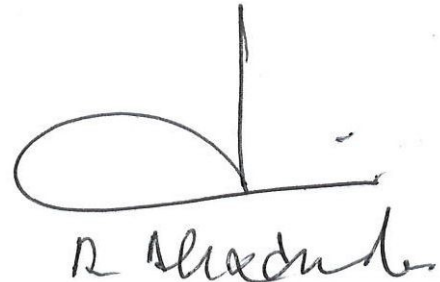
La présente résolution peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Cayenne.

Fait et délibéré à Cayenne, le 27 novembre 2018.

CERTIFIE EXECUTOIRE LE 04/12/2018

Date d'envoi en préfecture : 04/12/2018
Date de retour préfecture : 04/12/2018
Identifiant de télétransmission : 973-200052678-20181127-
lmc142689-DE-1-1
Publiée le : 04/12/2018

Le Président



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Aliouche', written below the printed title 'Le Président'.